

## NUMEROTATION DES VEHICULES POUR LA SAISON 2021

RAPPEL :

- Les numéros sont à la charge des concurrents
- **Ils doivent respecter la réglementation générale des rallyes AINSI QUE la réglementation du championnat de France des Rallyes Tout-Terrain**

les concurrents T1A/T1B ainsi que T2/T2B et T2B+ gardent leurs numéros de la saison 2020 pour la saison 2021 à l'exception des cas ci – dessous :

**1) Les concurrents n'ayant participé à aucune course depuis 2019 ou les années antérieures PERDENT OBLIGATOIREMENT le bénéfice de leur numéro, afin de ne pas bloquer les listes**

2) Les 10 premiers de chaque championnat 2020 auront **obligatoirement** un numéro attribué en fonction de leur position au classement final de la saison 2020

3) Les concurrents qui avaient un numéro de 1 à 10 la saison passée et qui ne figurent plus dans ce classement final 2020

4) Sur demande, un changement de numéro pourra être accordé dans la mesure du possible

**RAPPEL : cas n°1 ET 3 IL APPARTIENT OBLIGATOIREMENT AUX CONCURRENTS DE SE RENSEIGNER SUR LA NOUVELLE ATTRIBUTION DE SON NUMERO**

**LES NUMEROS ATTRIBUES NE SONT EN AUCUN CAS LA PROPRIETE DES CONCURRENTS.**

**IMPORTANT : numérotation des SSV SAISON 2021 suite à la nouvelle réglementation**

**401 à 499 SSV strictement de série**

**501 à 599 T3 classes 1A & 1B, S – Championnat de France, T3 FIA, T4 FIA**

*Attention les catégories modifiées n'existent plus suite à la décision du comité directeur de la FFSA du 16/02/2021 de ce fait vos numéros peuvent changer fonction des modifications apportées à vos véhicules.*

**Les confirmations et attributions de numéros se feront uniquement par courriel : [verron.sebastien@sfr.fr](mailto:verron.sebastien@sfr.fr) aucun sms ne sera pris en considération**

Prenez soin de vous et de vos proches

**Bonne préparation de vos autos et à bientôt**